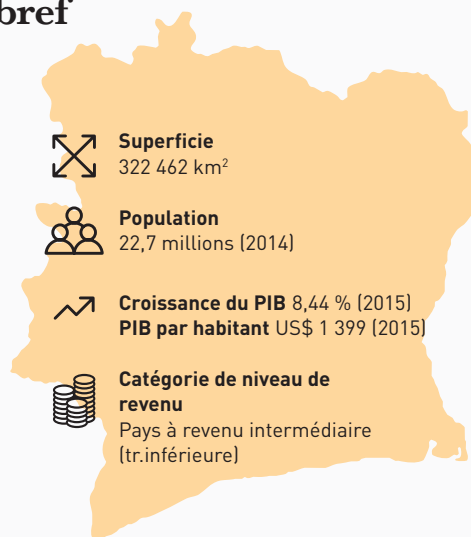


CÔTE D'IVOIRE

1. Contexte du pays

Le gouvernement a adopté ou annoncé en 2015 un certain nombre de dispositifs de sécurité et de mesures législatives visant à atténuer les tensions politiques et à favoriser la réconciliation nationale, tout en témoignant par la même occasion d'une réelle détermination à redistribuer les richesses, inégalement réparties, et à lutter contre le taux élevé de chômage parmi les jeunes. La Côte d'Ivoire a enregistré des résultats économiques remarquables au cours des quatre dernières années qui se sont traduits par une forte croissance du PIB, laquelle s'est élevée à 8,4 % en 2015. Cela a permis de faire baisser le taux de pauvreté, qui est passé d'environ 48,9 % en 2008 à 46,3 % en 2014 (entre 1985 et 2008, la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté était passée de 10 % à 49 %). La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural, avec des disparités selon le sexe, le niveau de richesses et le milieu de vie. Près d'un million d'emplois ont été créés en 2015, mais le taux de chômage toutes catégories confondues, à 17,6 %, reste élevé. Le pays a également amélioré son système de gouvernance. Il est passé de la 136^e place de l'Indice de perception de la corruption (CPI) en 2013 à la 115^e en 2014. Cela étant, certaines franges de la population estiment toujours que la justice, nationale comme internationale, manque d'impartialité. Une commission nationale, la CONARIV (Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes), a été mise sur pied afin d'amorcer avec le soutien du Programme national de cohésion sociale une procédure d'indemnisation en faveur des victimes de la crise postélectorale. Le pays est par ailleurs à présent éligible au programme « Compact » de la Millennium Challenge Corporation et sa candidature dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement transparent a été acceptée.

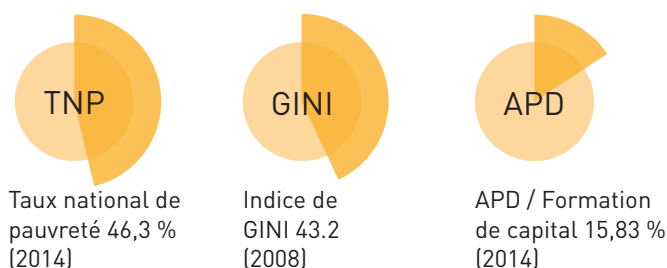
En bref



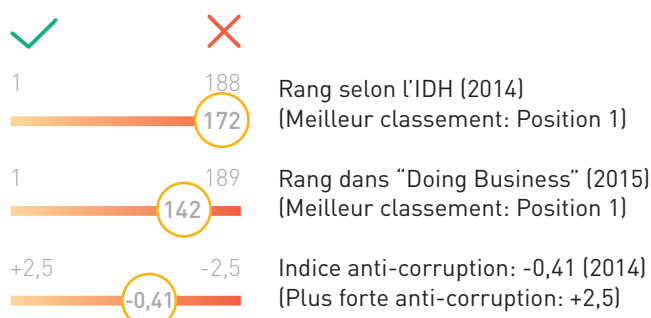
Ressources (% Produit intérieur brut)

Recettes fiscales	14,4%
Crédit national	29,2%
Dette extérieure	21,9%
IDE net	1,3%
Transferts de fonds	1,1%
APD nette	2,8%

Indices clés de développement :



APD par habitant US\$ 41,63 (2014)



Défis majeurs de développement

Le progrès social confronte des taux de croissance en augmentation à un niveau de pauvreté et d'inégalités persistant (l'indice de GINI est passé de 0,5 en 2002 à 0,4 en 2015). Pour ce qui est de la production, le puissant secteur de l'agriculture, qui repose sur des cultures comme le cacao, le café, la noix de cajou et le sucre, sera toujours sensible aux aléas climatiques, mais le pays dispose aussi d'une industrie manufacturière et d'un secteur du bâtiment dynamiques. Il a par ailleurs présenté à l'occasion de la COP21 une stratégie de développement à faible émission de carbone par laquelle le pays s'engage à réduire les émissions de gaz de 28 % d'ici 2030. Ces initiatives, accompagnées des réformes du milieu des affaires et des programmes d'investissements publics, prévoient de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Le gouvernement a adopté un nouveau Plan national de développement (PND) pour la période 2016-2020 qui englobe les grandes réformes structurelles nécessaires pour appuyer le secteur privé et parvenir à une croissance inclusive pour réduire de façon substantielle le taux de pauvreté. Les priorités

en matière d'investissement sont définies au niveau national. Les ministères sectoriels et les collectivités territoriales soumettent ensuite leurs propositions, après avoir dûment consulté les partenaires au développement et les communautés. Les grandes priorités du PND sont alors formulées dans des

programmes ou des projets qui doivent dès lors se prêter à l'alignement des partenaires au développement. Le pays a récemment convoqué son Groupe consultatif afin de prévoir le financement du PND 2016-2020.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi

(selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014



Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Le Gouvernement ivoirien entend renforcer le cadre en faveur d'une coopération au développement efficace et inclusive, notamment pour ce qui est de la coopération Sud-Sud. Le Premier ministre a organisé des réunions de consultation avec les partenaires au développement par le biais de groupes thématiques afin d'assurer la coordination des initiatives de développement entre toutes les parties prenantes. Un nouveau cadre institutionnel dédié à la mise en œuvre et au suivi du PND a été adopté en décembre 2012, avec une structure destinée à mobiliser les financements extérieurs. Un Comité de mobilisation des ressources extérieures (COMOREX) a été mis en place en janvier 2013 afin de veiller à la gestion transparente du financement public du développement et à l'efficacité des partenariats. Une agence de coordination stratégique a également été mise sur pied au sein du Ministère de la planification et du développement afin de faciliter le

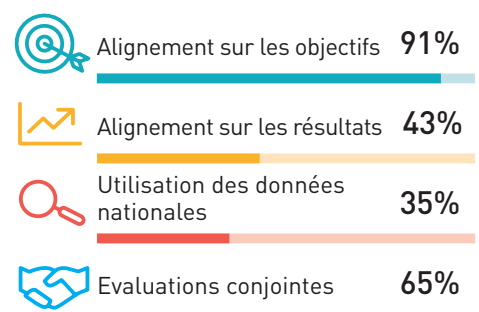
suivi de la coopération. Une plateforme de gestion de l'information sur l'aide, financée en 2014 par des ressources communes du gouvernement est à présent opérationnelle et reliée à un système de géolocalisation. La Côte d'Ivoire a participé au MAS 2015-2016. Les partenaires au développement disposent d'un groupe de travail piloté par l'Agence française de développement. Des réunions régulières débattent des politiques, des plans d'action, des stratégies et du soutien financier. Les partenaires ont ainsi l'occasion de choisir les initiatives qu'ils souhaitent soutenir conjointement, ou de simplifier les procédures, par exemple en cas d'urgence [Décret no 2015-475 du 1er juillet 2015]. Celles-ci sont toutefois appliquées de manière inégale. De plus, les partenaires au développement n'ont pas harmonisé leurs propres mesures de gestion et de financement des projets et des programmes.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

L'existence d'un cadre de dépenses à moyen terme élaboré avec la participation de partenaires techniques et de représentants des OSC assure un bon alignement sur les objectifs nationaux et sectoriels. Cependant, l'utilisation des indicateurs de résultats nationaux (43 %) et des procédures de suivi (35 %) n'affiche pas les mêmes bons résultats. Les partenaires bilatéraux donnent bien souvent davantage satisfaction à cet égard que les institutions

financières internationales. Pour ce qui est des évaluations, bien qu'une évaluation finale soit prévue pour 96 % des projets adoptés, 65 % d'entre elles sont menées conjointement par le gouvernement et les partenaires au développement. D'après ce qu'indiquent les résultats, quelle que soit la qualité d'un système de gestion axé sur les résultats, la réussite dépend du degré d'adhésion à ce système, ce qui, en Côte d'Ivoire, demande à être amélioré.

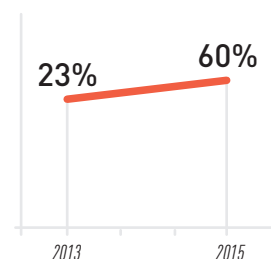


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

En 2015, 60 % de la coopération au développement a été inscrite au budget du gouvernement, ce qui représente une nette hausse par rapport aux 23 % de 2013. Parmi les principaux partenaires au développement,

le FMI et la Chine affichent un taux de 100 %. Les taux des autres grands partenaires se situent entre 36 % et 53 %.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Depuis 2013, où les taux d'utilisation des systèmes nationaux étaient de 78%, ils ont reculé dans tous les domaines, excepté les achats pour lesquels le taux passe de 18 % à 62 %. Les institutions financières internationales ont en général recours à ces systèmes de façon plutôt systématique, tandis que certains partenaires bilatéraux

et certains organismes de l'ONU y accordent moins d'attention. L'indice EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales), qui reste stable et assez faible depuis 2013, à 3 points, explique peut-être en partie ce manque d'intérêt pour les dispositifs nationaux. On observe toutefois sur la même période un certain fléchissement du

déliement de l'aide, en recul de 10 points depuis 2013. Pour ce qui est de l'avenir, il semblerait souhaitable que le gouvernement et les partenaires au développement attachent davantage d'importance à l'amélioration et à l'accompagnement de la gestion des finances publiques du pays.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	62% ▼	62% ▼	62% ▼	62% ▲		
INDICATEURS 9A ET 10.					3 ▶	84% ▼

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

La société civile est de mieux en mieux organisée et de plus en plus responsable. En dépit de leur mode de fonctionnement trop cloisonné, trois organisations faitières de la société civile (OSC) prennent part à l'élaboration des orientations du PND, à la rationalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'à l'évaluation des programmes. Elles seront aussi amenées à exercer des contrôles budgétaires à l'avenir. Il convient dans le cadre de la mise en œuvre du New Deal adopté à Busan de préciser plus avant l'implication au regard des plans d'action pour l'efficacité de l'aide et de l'évaluation et du contrôle des points faibles. Les efforts en matière de transparence ne semblent pour l'instant venir que des OSC les plus importantes dotées d'une

solide structure juridique, mais l'on observe une amélioration des rapports descriptifs et financiers adressés à l'administration, et parfois au parlement ou même publiquement. En ce qui concerne les OSC financées par les partenaires au développement (en particulier les institutions financières internationales, l'ONU et l'UE) et les organisations « d'utilité publique », la reddition de comptes constitue une condition pour être appuyées et reconnues, mais cela ne concerne qu'environ 25 % à 30 % des OSC. Le PND prévoit un environnement plus favorable pour les OSC et la refonte la loi de 1960 sur les associations devrait être relancée sur la base d'un processus déclaratif, afin d'entraîner des mutations sociales et de faciliter les démarches des OSC ainsi que

leur accès à l'information et aux instances de consultation. Le secteur privé est très organisé et comprend deux fédérations (menées par leurs présidents) et un Comité de concertation État-Secteur privé (présidé par le Premier ministre) qui interviennent de plus en plus dans le cadre des affaires publiques et stratégiques. Bien qu'elles puissent ne pas sembler suffisamment rapides, suffisamment appuyées par des initiatives de renforcement des capacités ou suffisamment orientées en faveur des PME, des réformes (pour ce qui relève de la fiscalité et de la facilité d'entreprendre) sont menées par le gouvernement dans l'objectif de favoriser les partenariats avec les acteurs du secteur privé.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

La politique nationale d'égalité des sexes a été adoptée en 2009 et un plan d'action relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité, prévoyant des mesures politiques concrètes en faveur de la question du genre, est en cours d'exécution. Le PND 2016-2020 comprend un chapitre spécialement consacré à la

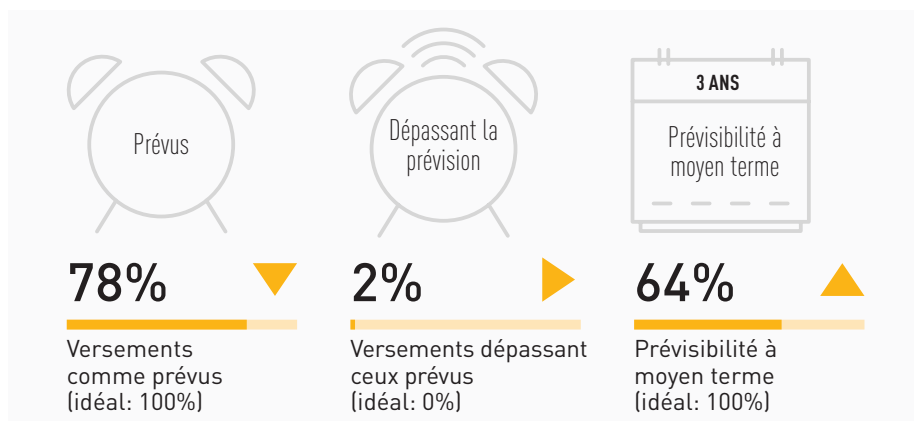
question et prévoit un suivi systématique des dotations budgétaires dans une perspective sexospécifique en 2017. Ce suivi sera assuré conjointement par la Direction générale du budget et des finances, le Ministère de la planification et le ministère chargé de la promotion du genre et de l'autonomisation des

femmes. Le cadre de dépenses à moyen terme permettra aussi d'assurer un suivi différencié des ressources budgétaires en fonction du genre puisque des « cellules genre » seront mises en place dans chaque ministère.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

La prévisibilité annuelle a nettement diminué, en passant de 96 % en 2013 à 78 % en 2015, avec un dépassement budgétaire stable à 2 %. En revanche, le taux à 3 ans a fortement progressé et a atteint 64 % en 2015, contre seulement 35 % en 2013. Aucune tendance ne se dégage parmi les organisations multilatérales ou bilatérales, les taux variant fortement d'une catégorie à l'autre. Cela requiert de la part du gouvernement une meilleure emprise sur le comportement de l'ensemble des partenaires, qui doivent être considérés comme les membres d'une seule et même équipe et faire preuve de cohésion afin d'optimiser les résultats obtenus dans l'ensemble.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Les partenaires au développement ont participé à l'élaboration d'une Politique nationale de partenariat et d'efficacité de l'APD, laquelle n'a pas encore été adoptée. Des pratiques de référence y ont été intégrées et les parties prenantes passent actuellement en revue différentes propositions. Le pays est doté d'un grand nombre de systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés (SIGFIP, SIGBUD, ASTER, SIGMAP, etc.). Cela étant, les partenaires au développement continuent d'avoir recours à leurs propres systèmes. Le gouvernement a engagé d'importantes réformes qui ont abouti à la systématisation du suivi et de la mise en

œuvre des procédures de passation des marchés publics. Une autorité de régulation des marchés publics a été mise en place avec l'appui des partenaires au développement et le Système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP) est opérationnel. La coordination des partenaires au développement a permis d'atténuer la trop grande importance qu'ils accordent dans le cadre de leurs activités à certains secteurs ou certaines zones géographiques. Plusieurs de ces partenaires ont adressé au gouvernement leurs propres plans directeurs. La répartition des initiatives en fonction des avantages comparatifs se fait toutefois toujours attendre. Les acteurs

du développement tels que le parlement, les collectivités, les OSC et le secteur privé participent tous à l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes nationaux. Ils ne sont cependant pas officiellement invités à contribuer à la coordination et à la gestion du financement public du développement. Le gouvernement renforce la transparence par la réalisation d'audits du secteur public et des collectivités décentralisées. Cette tâche est confiée à la Chambre des comptes, à l'Inspection générale d'État, à l'Inspection générale des finances ou à des cabinets de conseil privés indépendants.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Le gouvernement souhaite progressivement orienter le financement du développement vers des méthodes innovantes, conformément à l'objectif d'émergence du pays. La Politique nationale de partenariat et d'efficacité de l'APD vise essentiellement à renforcer l'efficacité de la coopération au développement, notamment par le biais d'une accentuation des réformes et des initiatives. Ces dernières visent à permettre d'assurer la bonne exécution des engagements internationaux. Elles consisteront à : i) assurer le fonctionnement du mécanisme global de coordination et de gestion du financement public du développement ; ii) diversifier davantage les partenariats, tout en veillant à leur caractère inclusif ; iii) mobiliser des financements innovants ; iv) renforcer la transparence en encourageant l'obligation de résultat et la présentation des comptes publics ; v) rendre les systèmes de gestion des finances publiques efficaces ; vi) fournir des données fiables pour les procédures de suivi et d'évaluation ; et vii) rationaliser les activités des nouveaux acteurs du développement. Pour résumer, la mise en œuvre des principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement par le biais de la Politique nationale de partenariat et d'efficacité de l'APD place la Côte d'Ivoire sur la voie des pays émergents.

”

**Monnet Benoit Patrick GBAKOU et Adama SALL, Coordonnateurs nationaux
Ministère de la planification et du développement, Gouvernement de la Côte d'Ivoire**

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et, pour la section consacrée au contexte du pays, à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.